



## Identification de la filière de prise en charge des urgences pédiatriques

### Termes de Référence de la consultation

#### CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'accélération de la mise à niveau des urgences pour la période 2019-2021, notamment dans l'axe 3 relatif à la mise en place des filières spécialisées, le Ministère de la Santé s'est engagé, avec l'appui technique et financier de l'UNICEF, à structurer la filière des urgences pédiatriques. Cette action rentre dans le cadre des efforts entrepris par le Ministère de la Santé afin d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) dans le domaine de la santé.

De nombreuses variantes existent dans la prise en charge des urgences chez l'enfant jusqu'à 18 ans y compris l'enfant migrant et ceci selon les structures de soins. En effet, l'accueil des urgences pédiatriques peut s'effectuer au sein d'un Etablissement des Soins de Santé Primaires (ESSP), d'une structure des urgences polyvalentes ou au sein d'une structure exclusivement pédiatrique.

Il est ainsi judicieux d'harmoniser cette prise en charge en préconisant une organisation des urgences pédiatriques par niveaux de soins.

L'enjeu de structurer une filière des urgences pédiatriques est de définir une organisation cohérente et graduée des soins autour de l'enfant en tenant en considération les particularités de l'enfant migrant permettant de :

- Assister les structures des urgences dans la prise en charge et l'orientation des enfants qu'ils accueillent en apportant un avis spécialisé ;
- Fluidifier le parcours des enfants, y compris les migrants et les victimes de violence, au sein de l'établissement en coordonnant le travail des différents acteurs intervenant dans leur prise en charge.

La prise en charge des enfants en situation d'urgence doit être organisée par le biais de l'identification des paquets de services par niveau et le développement d'une matrice de prise en charge des urgences pédiatriques. Ainsi, l'élaboration d'un cadre national de référence formalisant l'ensemble de ces actions s'avère incontournable.

Dans ce cadre, et conformément au programme de coopération entre le Ministère de la Santé et l'UNICEF 2019-2020, la Direction des Hôpitaux et des Soins Ambulatoires lance, avec le soutien de l'UNICEF, un appel à consultation pour l'élaboration d'un cadre national de référence pour la mise en place de la filière des urgences pédiatriques y compris les enfants migrants et les enfants victimes de violence notamment les adolescents.

## **OBJECTIFS DE LA CONSULTATION**

### **Objectif général**

Identifier la filière des urgences pédiatriques y compris pour les enfants migrants et enfants victimes de violence.

### **Objectifs spécifiques**

- Réaliser un état des lieux de la prise en charge des urgences pédiatriques au niveau des différentes structures des urgences relevant de deux régions une avec CHU et une sans CHU (Centres de Santé avec et sans Unité des Urgences Médicales de Proximité, services d'accueil des urgences des hôpitaux de proximité, provinciaux ou préfectoraux, régionaux et universitaires).
- Elaborer une matrice pour l'identification de la filière des urgences pédiatriques.
- Elaborer des procédures organisationnelles pour la prise en charge des urgences pédiatriques (référence- contre référence, transfert, accompagnement, consentement...).

## **MISSIONS DU CONSULTANT**

- Elaboration et présentation de la note méthodologique au comité technique de suivi du projet.
- Revue de la littérature nationale et internationale : modèles existants.
- Elaboration et validation des outils de collecte des données.
- Collecte des données (observation, entretiens individuels, focus groupe, ...) avec l'ensemble des parties prenantes (niveaux central, régional, et opérationnel, ...);
- Animation des ateliers (présentation et validation des outils, des résultats, élaboration de la filière et validation, ...).
- Rédaction des livrables, discussion et finalisation: document du protocole y compris les outils de collecte des données, rapport d'analyse de situation, cadre national de référence des urgences pédiatriques et procédures organisationnelles.
- Rédaction du rapport final de déroulement de la consultation.

### **Tâches spécifiques**

1. Préparation d'une note méthodologique du déroulement de l'activité, préciser le type d'outils nécessaires et la démarche qui sera adoptée pour recueillir les données et le plan d'analyse. Cette note méthodologique devra aussi établir un chronogramme d'activités respectant l'échéancier prévu par le projet ;
2. Réunion de présentation de la note méthodologique et partage des documents existants et de l'information ;
3. Revue de la littérature nationale et internationale ;
4. Préparation et encadrement de l'atelier de présentation de la synthèse de la revue de la littérature et du protocole et des outils de travail et leur validation;
5. Visites des sites retenus au niveau des régions pilotes l'Oriental et Béni Mellal-Khenifra et entretien avec les praticiens et les gestionnaires locaux pour identifier les problèmes et les difficultés inhérentes à la prise en charge des urgences

pédiatriques et les dispositifs nécessaires à mettre en place par niveau afin d'améliorer la gestion des pathologies graves chez l'enfant ainsi que l'accueil et les délais de prise en charge ;

6. Réalisation d'entretiens avec les responsables au niveau régional et les partenaires de l'administration centrale et autres impliqués tels ANAM, sociétés savantes, OMS, UNICEF...;
7. Rédaction de la synthèse des résultats des visites et des entretiens et élaboration de la matrice de prise en charge des UP ;
8. Préparation et encadrement de l'atelier de restitution des résultats de l'évaluation et des recommandations avec la présentation de la matrice pour discussion et finalisation ;
9. Rédaction d'un draft du modèle de la filière des urgences pédiatriques ;
10. Elaboration des procédures organisationnelles et finalisation du modèle de la filière des urgences pédiatriques ;
11. Préparation et encadrement de l'atelier de présentation du modèle de la filière des urgences pédiatriques ;
12. Préparation et encadrement de l'atelier de présentation et discussion des procédures organisationnelles ;
13. Finalisation des documents élaborés ;
14. Préparation et encadrement de l'atelier de validation du modèle de la filière des urgences pédiatriques et des procédures organisationnelles ;
15. Rédaction des comptes rendus pour chaque activité et le rapport final.

### **LIVRABLES ATTENDUS**

1. Note méthodologique définissant les 2 volets de la consultation : organisationnelle et prise en charge clinique ;
2. Etat des lieux des urgences pédiatriques et services d'appui;
3. Outils de collecte des données ;
4. Draft du cadre national de référence des urgences pédiatriques ;
5. Procédures organisationnelles ;
6. Version finale du cadre national de référence des urgences pédiatriques : filière de prise en charge des urgences pédiatriques y compris les enfants migrants et ceux victimes de violence ainsi que les procédures organisationnelles.

### **DUREE DE LA CONSULTATION**

La consultation est prévue pour une durée de 30 jours/homme par consultant, au cours de la période octobre 2020 - janvier 2021, comme précisé sur le tableau.

Il s'agit de recruter deux consultant(e)s chacun travaillera 30j/homme, avec 7 jours de mission sur le terrain pour chaque consultant(e).

## VALIDATION

La validation du produit final sera assurée par DHSA et l'UNICEF après consultation du comité technique de suivi du projet.

## PROFIL DES CONSULTANTS

Cette consultation sera assurée par deux consultants nationaux répondant au profil suivant :

- Premier consultant (e) :

Il s'agit d'un spécialiste en Santé Publique, ayant de préférence une expérience en matière de gestion des urgences.

- Deuxième consultant (e) :

Il s'agit d'un pédiatre, ayant de préférence une expérience en matière de gestion des urgences pédiatriques.

Ils devront entre autres avoir :

- Une très bonne connaissance des programmes nationaux de santé, particulièrement urgences, santé de l'enfant, urgences pédiatriques ... etc.
- Une expérience dans le domaine de la gestion et de la prise en charge des urgences notamment pédiatriques ...
- Des compétences dans la conception des filières et parcours de soins.
- Des compétences en matière d'animation d'entretiens et de focus groupes et des ateliers, de synthèse et de rédaction.
- Une bonne maîtrise du français (oral et écrit).

Les deux consultants devraient collaborer entre eux d'emblée, nous proposer un chef de fil et présenter une seule note méthodologique où ils nous expliquent clairement leur collaboration tout au long du processus.

**Tableau : répartition des tâches des consultant(e)s**

	Consultant(e) 1 Santé publique	Consultant(e) 2 Pédiatre
Revue de la littérature nationale et internationale	03 jours	02 jours
Préparation et encadrement de l'atelier national de présentation de la synthèse de la revue et du modèle de référence pour identifier la filière et discussion et validation des outils	01 jour	01 jour
Visites du terrain	07 jours	07 jours
Organisation d'entretiens avec les responsables au niveau régional et les partenaires de l'administration centrale	03 jours	02 jours
Rédaction de la synthèse des résultats des visites et des entretiens et élaboration de la matrice (outils de travail) de prise en charge des UP	02 jours	03 jours

Atelier pour la restitution et analyse des résultats, identification des besoins et discussion de la matrice (outils de travail)	01 jour	01 jour
Rédaction d'un draft du Cadre national de référence des urgences pédiatriques	02 jours	03 jours
Elaboration des procédures organisationnelles et finalisation du Cadre national de référence des urgences pédiatriques	03 jours	03 jours
Atelier de présentation et discussion des procédures organisationnelles et de la version finale du Cadre national de référence des urgences pédiatriques	02 jours	02 jours
Finalisation des documents élaborés	02 jours	03 jours
Atelier de validation du Cadre national de référence des urgences pédiatriques et des procédures organisationnelles	01 jours	00 jours
Finalisation/soumission de la version finale	03 jours	03 jours
<b>TOTAL</b>	<b>30 jours</b>	<b>30 jours</b>

### **SOUSSION DES OFFRES**

Une seule candidature sera déposée en 2 plis séparés (un pour l'offre technique et le 2<sup>ème</sup> pour l'offre financière):

#### **Une offre technique**

- CV détaillé.
- Note méthodologique décrivant de manière synthétique la démarche qui sera suivie pour la conduite de la consultation.
- Calendrier d'exécution.

Les candidatures doivent comporter obligatoirement :

-Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique original, qui doit indiquer les noms, prénoms, qualité et domicile du candidat. Pour la personne physique agissant pour son propre compte, les pièces relatives à la société ne sont pas exigées. Cette déclaration sur l'honneur doit contenir également les indications suivantes : la satisfaction aux obligations fiscales, de ne pas avoir fait l'objet d'une interdiction de soumission aux achats publics, l'engagement de ne pas « sous-traiter » l'activité objet de ces termes de références et la certification de l'exactitude des renseignements fournis dans le dossier de candidature.

- Un dossier justifiant les capacités techniques.

L'administration se réserve le droit de vérifier la véracité des déclarations du titulaire et lui demander de produire les justificatifs confirmant ses déclarations.

**L'offre financière** détaillée incluant tous les frais pour compléter l'ensemble des livrables (coûts journaliers ; frais de déplacement etc.). Les couts logistiques des ateliers seront assurés par la DHSA et l'UNICEF.

### L'EVALUATION DES OFFRES

L'évaluation finale des offres sera faite en fonction d'une pondération des critères d'évaluation Technique et Financière.

#### **Evaluation de l'offre technique (pondération de 80% de la note globale)**

**Un score technique (St)** avec un maximum de 100 points est attribué à la proposition technique.

Une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejeté à l'issue de cette première étape.

Les candidats présélectionnés peuvent être invités à un entretien pour approfondir l'évaluation technique.

**Le score technique (St)** sera attribué selon le tableau ci-dessous :

<b>EVALUATION TECHNIQUE (max. 100 points)</b>	
<b>Réponse globale (20 points)</b>	
Compréhension des tâches, les objectifs et l'exhaustivité et la cohérence de la réponse	10
Correspondance globale entre les exigences des TDR et la proposition	10
<b>Méthodologie et approche proposée (45 points)</b>	
Qualité de l'approche proposée / méthodologie	30
Qualité du plan de travail proposé (y compris l'échéancier)	15
<b>Profil du candidat / Capacité technique (35 points)</b>	
Pertinence du Profil	10
Expérience du consultant dans des domaines similaires et selon les qualifications requises	15
Expérience dans les programmes de santé	10
<b>EVALUATION TECHNIQUE - Total des Points</b>	<b>100</b>

#### **Evaluation de l'offre financière (pondération de 20% de la note globale)**

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère (Om) appréciée en fonction du prix Global et de la cohérence dans la décomposition du prix global recevra **un score financier (Sf)** de 100 points. Les scores financiers des autres offres (F) seront calculés selon la formule suivante :

$$Sf = 100 \times Om/F$$

**Om** : l'offre économiquement la moins chère

**F**: Prix de l'offre

## Evaluation Finale de l'offre globale

L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière :

Le **score technique (St)** et le **score financier (Sf)** de chaque offre seront ensuite combinés en un **score global (Sg)** par offre selon la répartition suivante :

**St = 80% de la note globale**

**Sf = 20% de la note globale.**

Le score global attribué aux offres permettra un classement des offres par l'application de la formule suivante, qui déterminera l'offre la meilleure au regard des critères de sélection proposés pour la mission :

**Sg = (St x 80%) + (Sf x 20%)**

**Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu le score global (Sg) le plus élevé.**

## CONTROLE ET SUIVI DE LA CONSULTATION

Les consultants travailleront en étroite collaboration avec la DHSA/ la Division des Urgences et Secours, la Division de la Santé Maternelle et Infantile qui assure la coordination du comité technique de suivi.

La prestation sera entamée après la signature du contrat.

Le paiement de la consultation sera fait par facturation partielle **après la réception et la validation finale des livrables par le comité de suivi** selon le calendrier de facturation suivant :

Livrables	% de paiement
<b>Date de démarrage souhaitée : Octobre 2020</b>	
<b>LOT Livrables 1:</b> Note méthodologique	20%
<b>Une note méthodologique</b> en français d'environ 10 pages maximum présentant en détail la méthodologie adoptée, la justification des choix méthodologiques, les outils de collecte et d'analyse des données...	
<b>LOT Livrables 2 :</b> Rapport de la revue de la littérature	10%
<b>Un rapport de la revue de la littérature</b> avec un benchmark de bonnes pratiques et expériences nationales et internationales réussies avec proposition d'un modèle, en français	
<b>LOT LIVRABLE 3 :</b> Un référentiel de filière de prise en charge des urgences pédiatriques y compris des enfants migrants et des enfants victimes de violence	30%
<b>Un modèle national de filière de prise en charge des urgences pédiatriques y compris des enfants migrants et des enfants victimes de violence:</b> en français	
<b>LOT Livrables 4 :</b> les procédures organisationnelles	30%

<b>Les procédures organisationnelles :</b> mécanismes de coordination, référence- contre référence, transfert, accompagnement, consentement, supervision, suivi... en français	
<b>LOT Livrables 7 : Rapport analytique final</b> comprenant	10%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un résumé exécutif;</li> <li>• Le cadre méthodologique et d'évaluation, ainsi que l'ensemble des outils de collecte des données ;</li> <li>• Les résultats des entretiens sur le terrain et de la revue documentaire nationale et l'analyse des observations ;</li> <li>• Les principales conclusions et recommandations ;</li> <li>• Les comptes rendus des missions de terrain ;</li> <li>• Des présentations synthétisées PowerPoint des résultats et livrables (partielles et finales) de la consultation, en version électronique.</li> </ul>	
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>

### **DATE DE DEPOT DES OFFRES ET CONDITIONS SPECIFIQUES**

Les candidatures seront déposées au Bureau d'ordre de la Direction des Hôpitaux et Soins Ambulatoires, au plus tard le 09 octobre 2020 à 16 heures, date et heure limites de réception des candidatures, sous pli fermé, portant de façon apparente la mention obligatoire « **Identification de la filière de prise en charge des urgences pédiatriques** » à l'adresse suivante :

Ministère de la Santé  
 Direction des Hôpitaux et des Soins Ambulatoires  
 Division des Urgences et Secours  
 Immeuble 44, avenue Oqba Agdal- Rabat  
 Tel /Fax : (+212) 05 37 77 03 49

Les jours et horaires de réception sont du lundi au vendredi inclus dans les horaires ouvrables de l'administration et jusqu'à expiration du délai, à l'exception des jours fériés. Les dossiers qui parviendraient après la date et heure limites fixées ci-dessus ne seront pas pris en compte. Les candidats doivent assumer les risques inhérents au délai d'acheminement par un tiers porteur.